

Province de Québec

8 décembre 2015

Séance ordinaire des membres du conseil de la municipalité de Saint-Valérien, tenue au bureau municipal, salle du conseil, lundi le 7 décembre 2015 à 20h00.

Sont présents : Alain Lachapelle Marianne Denicourt
 Jasmin Michaud Julien Montreuil-Côté
 Ghislain Blais Jean-François Beaulieu

Tous conseillers formant quorum sous la présidence de Monsieur Robert Savoie, maire. 5 personne est présente dans la salle.

Ouverture de la séance

2015-251 Lecture de l'ordre du jour

Il est proposé par Jean-François Beaulieu, appuyé par Ghislain Blais et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour est accepté avec le divers ouvert.

2015-252 Lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 novembre 2015

Il est proposé par Alain Lachapelle, appuyé par Jasmin Michaud et résolu à l'unanimité que le procès-verbal est accepté tel que lu.

2015-253 Transferts budgétaires et affectations

Il est proposé par Ghislain Blais, appuyé par Alain Lachapelle et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise les transferts budgétaires et les affectations selon la liste soumise en date du 7 décembre 2015.

2015-254 Accepter les comptes du mois de novembre 2015

La liste des comptes du mois de novembre est classée aux archives à la section « Finances » sous le numéro 3-19 et fait partie intégrante du présent procès-verbal.

Il est proposé par Julien Montreuil-Côté, appuyé par Ghislain Blais et résolu à l'unanimité que le conseil municipal accepte les comptes du mois de novembre au montant de 113,449.31\$ et en autorise le paiement.

Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil

Dépôt d'un extrait du registre public des déclarations faites par un membre du conseil pour avoir reçu un don, une marque d'hospitalité ou tout autre avantage qui n'est pas de nature purement privée ou qui n'est pas interdit et qui excède la valeur fixée par le Code d'éthique et de déontologie des élus: aucune déclaration n'a été faite par un membre du conseil.

2015-255 Pro-maire

Il est proposé par Jean-François Beaulieu, appuyé par Marianne Denicourt et résolu à l'unanimité de nommer M. Ghislain Blais pro-maire pour le prochain trimestre.

2015-256 Entente intermunicipale – lieu d'enfouissement technique de Rimouski

Il est proposé par Alain Lachapelle, appuyé par Marianne Denicourt et résolu à l'unanimité d'approuver les termes de l'entente intermunicipale concernant l'utilisation du lieu d'enfouissement technique de Rimouski, avec la Ville de Rimouski, et d'autoriser M. Robert Savoie, maire, et Mme Marie-Paule Cimon, directrice générale, à signer, pour et au nom de la municipalité de Saint-Valérien, ladite entente.

2015-257 Entente intermunicipale – écocentre de Rimouski

Il est proposé par Ghislain Blais, appuyé par Julien Montreuil-Côté et résolu à l'unanimité d'approuver les termes de l'entente intermunicipale concernant l'utilisation de l'écocentre de Rimouski, avec la Ville de Rimouski, et d'autoriser M. Robert Savoie, maire, et Mme Marie-Paule Cimon, directrice générale, à signer, pour et au nom de la municipalité de Saint-Valérien, ladite entente.

2015-258 Entente intermunicipale Saint-Eugène – collecte des matières résiduelles

Considérant que l'entente initiale signée le 3 novembre 2010 s'est renouvelée automatiquement, tel que mentionné à l'article 13 de ladite entente;

Considérant que le remboursement de la dette pour l'acquisition du camion servant pour le service de collecte des matières résiduelles a été entièrement payé et que, de ce fait, les coûts d'immobilisation ne font plus partie de la tarification annuelle;

Considérant que le coût pour l'hébergement du camion ne fait pas partie de l'entente initiale;

Il est proposé par Alain Lachapelle, appuyé par Jean-François Beaulieu et résolu à l'unanimité de retrancher 5,000\$ du budget proposé par la municipalité de Saint-Eugène pour l'hébergement du camion, d'approuver le budget de l'exercice 2016 pour la collecte des matières résiduelles au montant de 24,000\$, de demander une rencontre avec le conseil municipal de Saint-Eugène afin d'établir une nouvelle entente pour 2017. La présente résolution abroge la résolution # 2015-229 de la municipalité de Saint-Valérien.

Avis de motion – règlement établissant les taux de taxes 2016

Ghislain Blais donne un avis de motion de la présentation pour adoption du règlement # 2015-289 établissant les taux de taxes pour 2016.

2015-259 Soumissions – diesel

Trois soumissions ont été reçues et ouvertes : Pétroles BSL s.e.c. 1.0164\$, Gaz-O-Bar 0.9979\$ et Desroches Groupe Pétrolier 1.0217\$, prix à la rampe de chargement du 4 décembre 2015 + marge de profit + taxes.

Il est proposé par Ghislain Blais, appuyé par Jean-François Beaulieu et résolu à l'unanimité que le conseil municipal accorde le contrat de fourniture de diesel 2016 au plus bas soumissionnaire Groupe Gaz-O-Bar inc.

2015-260 Soumissions – Vidanges installations septiques

2 entrepreneurs ont été invités, une seule soumission a été reçue et ouverte : Sani-Manic inc. 180\$ par installation septique pour les années 2016 et 2017, 185\$ pour 2018, 400\$ pour les urgences, plus les taxes.

Il est proposé par Marianne Denicourt, appuyé par Jean-François Beaulieu et résolu à l'unanimité que le conseil municipal accorde le contrat de vidange, transport et disposition des boues des installations septiques pour les années 2016-2017-2018 à Sani-Manic. La présente résolution, accompagnée du document d'appel d'offres, fait office de contrat.

2015-261 Approbation des dépenses pour travaux municipaux – subvention du ministère des Transports

En raison de son emploi qu'elle occupe au Ministère des Transports, Mme Marianne Denicourt ne s'est pas prononcée sur le sujet, n'a pas participé aux délibérations et s'est abstenue de voter ou de prendre part à la décision.

Il est proposé par Julien Montreuil-Côté, appuyé par Alain Lachapelle et résolu à l'unanimité que le conseil municipal approuve les dépenses de 11,196.40\$ pour une partie des travaux exécutés sur les chemins municipaux pour un montant subventionné de 20 000\$, conformément aux exigences du ministère des Transports; que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur les routes dont la gestion incombe à la Municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

2015-262 Approbation des dépenses pour travaux municipaux – subvention du ministère des Transports

En raison de son emploi qu'elle occupe au Ministère des Transports, Mme Marianne Denicourt ne s'est pas prononcée sur le sujet, n'a pas participé aux délibérations et s'est abstenue de voter ou de prendre part à la décision.

Il est proposé par Ghislain Blais, appuyé par Julien Montreuil-Côté et résolu à l'unanimité que le conseil municipal approuve les dépenses de 20,372.11\$ pour des travaux exécutés sur les chemins municipaux pour un montant subventionné de 20 346\$, conformément aux exigences du ministère des Transports; que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur les routes dont la gestion incombe à la Municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

2015-263 Vente d'un terrain – avenue du Versant – Claudia Pelletier

Il est proposé par Marianne Denicourt, appuyé par Jasmin Michaud et résolu à l'unanimité d'accepter l'offre d'achat de Mme Claudia Pelletier pour le terrain situé au 17, avenue du Versant, lot # 5 108 210 pour un montant de 18,895.41\$ taxes incluses, et d'autoriser le maire, M. Robert Savoie, à signer le contrat de vente au nom de la municipalité de Saint-Valérien.

2015-264 Demande de financement – Fonds Municipal Vert

Considérant que la demande de financement de la municipalité de Saint-Valérien a été approuvée pour un prêt pouvant aller jusqu'à 1,791,418\$ combiné à une subvention pouvant aller jusqu'à 179,142\$, soit 10% du prêt;

Il est proposé par Alain Lachapelle, appuyé par Julien Montreuil-Côté et résolu à l'unanimité que la municipalité de Saint-Valérien nomme M. Robert Savoie, maire, et Mme Marie-Paule Cimon, directrice générale, à titre de signataires de la convention de subvention et/ou de prêt avec la Fédération Canadienne des municipalités.

2015-265 Accès universel aux personnes handicapées – centre communautaire

Il est proposé par Jasmin Michaud, appuyé par Ghislain Blais et résolu à l'unanimité que le conseil municipal établit la période de travaux du 8 décembre 2015 au 7 décembre 2016, dans le cadre du Fonds pour l'accessibilité.

2015-266 Autorisation de paiements – travaux au centre communautaire

Il est proposé par Alain Lachapelle, appuyé par Marianne Denicourt et résolu à l'unanimité d'autoriser les paiements aux entrepreneurs et aux architectes pour les travaux exécutés au centre communautaire, phases 1 et 2, sur réception des factures, selon les contrats accordés.

2015-267 Projets concertés – développement rural

Il est proposé par Ghislain Blais, appuyé par Jean-François Beaulieu et résolu à l'unanimité de déposer une demande de soutien financier de 7,425\$ au fonds de développement rural de la MRC de Rimouski-Neigette, enveloppe « Projets concertés », pour la mise en œuvre de la politique familiale de Saint-Valérien.

Correspondance

2015-268 Publicité – club de motoneige l'Étang du Moulin inc.

Il est proposé par Ghislain Blais, appuyé par Julien Montreuil-Côté et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise le paiement de 50\$ pour une publicité sur écran au relais du club de motoneige l'Étang du Moulin.

2015-269 Autorisation – traverse de motoneige

En raison de son emploi qu'elle occupe au Ministère des Transports, Mme Marianne Denicourt ne s'est pas prononcée sur le sujet, n'a pas participé aux délibérations et s'est abstenue de voter ou de prendre part à la décision.

Il est proposé par Alain Lachapelle, appuyé par Jean-François Beaulieu et résolu à l'unanimité que le conseil municipal de Saint-Valérien confirme l'autorisation accordée au Club Sportif Populaire du Bas-Saint-Laurent pour la traverse de motoneige dans la route Ouellet.

2015-270 Demande de révision – contribution financière

Considérant que la municipalité contribue financièrement au service de surveillance depuis plusieurs années;

Considérant que la demande de révision déposée par le conseil d'administration du Service de Garde de Saint-Valérien n'est pas claire et qu'aucune résolution dudit conseil n'accompagne cette demande;

Considérant que la demande ne spécifie pas s'il s'agit d'un service de surveillance, d'un service de garde ou d'une garderie;

Il est proposé par Ghislain Blais, appuyé par Jean-François Beaulieu et résolu à l'unanimité que le conseil municipal demande qu'une résolution du conseil d'administration du Service de Garde de Saint-Valérien, mentionnant clairement de quel genre de service il s'agit, lui soit transmise, ainsi que la liste des administrateurs composant ce conseil d'administration.

2015-271 Numérisation de documents d'archives

Il est proposé par Jean-François Beaulieu, appuyé par Alain Lachapelle et résolu à l'unanimité d'autoriser Mme Marie-Paule Cimon, directrice générale, à signer un contrat avec Numérisation Lynda Morin pour un travail de numérisation d'une durée de 2 à 4 semaines, au montant approximatif de 3,500\$, au courant de l'année 2016.

2015-272 Renouvellement – contrat de service photocopieur

Il est proposé par Julien Montreuil-Côté, appuyé par Jean-François Beaulieu et résolu à l'unanimité de renouveler le contrat de service avec Kopilab pour le photocopieur au coût de 0,0209\$ la copie.

2015-273 Calendrier 2016 des séances ordinaires du conseil

Considérant que l'article 148 du Code municipal prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

En conséquence, il est proposé par Alain Lachapelle, appuyé par Ghislain Blais et résolu à l'unanimité que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2016, qui se tiendront à la salle du conseil, 181 route Centrale, le lundi et qui débiteront à 20h :

11 janvier	1 ^{er} février	7 mars	4 avril
2 mai	6 juin	4 juillet	1 ^{er} août
12 septembre	3 octobre	7 novembre	5 décembre

Qu'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par la directrice générale et secrétaire trésorière, conformément à la Loi qui régit la municipalité.

2015-274 Emprunt temporaire sur billets

Il est proposé par Ghislain Blais, appuyé par Jean-François Beaulieu et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise la directrice générale à faire les démarches auprès de la Fédération des Caisses Desjardins pour un emprunt temporaire sur billets, si le besoin s'en fait sentir en attendant la rentrée des taxes 2016, et autorise le maire, M. Robert Savoie, et la directrice générale, Mme Marie-Paule Cimon, à signer les documents au nom de la municipalité de Saint-Valérien.

2015-275 Vacances à payer et fermeture du bureau durant les Fêtes

Il est proposé par Marianne Denicourt, appuyé par Ghislain Blais et résolu à l'unanimité d'autoriser le paiement de 400\$ pour déplacements locaux et de 2 semaines de vacances dues à la directrice générale, qui n'a pas pu les prendre en 2015 et de fermer le bureau municipal du 21 décembre 2015 au 3 janvier 2016 inclusivement pour la période des Fêtes.

Période de questions

La levée de la séance est proposée à 21h40 par Ghislain Blais et acceptée à l'unanimité.

Marie-Paule Cimon, dir. gén.

Robert Savoie, maire

Province de Québec

15 décembre 2015

Séance extraordinaire des membres du conseil de la municipalité de Saint-Valérien, tenue au bureau municipal, salle du conseil, lundi le 14 décembre 2015 à 20h00.

Sont présents : Alain Lachapelle Marianne Denicourt
 Jasmin Michaud
 Ghislain Blais Jean-François Beaulieu

Tous conseillers formant quorum sous la présidence de Monsieur Robert Savoie, maire. Aucune personne présente dans la salle.

Ouverture de la séance

L'avis de convocation a été signifié tel que requis par le Code municipal.

2015-276 Adoption du budget 2016 et du programme triennal des immobilisations

ATTENDU que le conseil doit préparer et adopter le budget de l'année financière et y prévoir des revenus au moins égaux aux charges qui y figurent;

ATTENDU que le conseil doit également adopter un programme triennal d'immobilisations pour les années 2016 à 2018;

En conséquence, il est proposé par Jasmin Michaud, appuyé par Ghislain Blais et résolu à l'unanimité que le budget pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2016 ainsi que le programme triennal d'immobilisations 2016 à 2018 soit adoptés, le tout réparti comme suit :

REVENUS

Taxes	759 383 \$
Paiements tenant lieu de taxes	20 971
Autres services rendus	122 840
Imposition de droits, amendes et intérêts	21 108
Transferts	370 996
Autres revenus	82 000
TOTAL DES REVENUS	<u>1 377 298 \$</u>

CHARGES

Administration générale	201 281 \$
Sécurité publique	162 566
Transport	369 782
Hygiène du milieu	119 900
Santé et bien-être	2 900
Aménagement, urbanisme et développement	37 749
Loisirs et culture	84 285
Frais de financement	13 505
TOTAL DES CHARGES:	991 968 \$

AUTRES ACTIVITÉS FINANCIÈRES

Remboursement en capital	72 881
Activités d'investissement	350 005

Excédent de fonctionnement non-affecté- affecté (37 556)

TOTAL DES CHARGES ET AUTRES ACTIVITÉS : 1 377 298 \$

PROGRAMME TRIENNAL DES IMMOBILISATIONS :

	Année 2016	Année 2017	Année 2018
Total des dépenses anticipées	2 350 005 \$	120 000 \$	20 000 \$

La ventilation de ces immobilisations apparaît au formulaire PT-1 du cahier du programme triennal des immobilisations.

2015-277 Adoption du règlement # 2015-289 établissant les taux de taxes pour l'exercice financier 2016

ATTENDU qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du 7 décembre 2015;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Marianne Denicourt, appuyé par Alain Lachapelle et résolu à l'unanimité que le règlement numéro 2015-289 soit et est adopté et que le conseil ordonne et statue par le présent règlement ce qui suit :

ARTICLE 1 Le taux de la taxe foncière générale est fixé à 0.69/100\$ pour l'année 2016 conformément au rôle d'évaluation en vigueur au 1er janvier 2016.

ARTICLE 2 Le taux de la taxe foncière spéciale « Camion incendie » est fixé à 0.03/100\$ pour l'année fiscale 2016 conformément au rôle d'évaluation en vigueur le 1er janvier 2016.

ARTICLE 2.1 Le taux de la taxe foncière spéciale « Sécurité incendie » est fixé à 0.14/100\$ pour l'année fiscale 2016 conformément au rôle d'évaluation en vigueur le 1er janvier 2016.

ARTICLE 3 Le taux de la taxe foncière spéciale « Camion neige » est fixé à 0.03/100\$ pour l'année fiscale 2016 conformément au rôle d'évaluation en vigueur le 1er janvier 2016.

ARTICLE 4 Le conseil fixe le tarif pour la collecte, le transport et la disposition des matières résiduelles pour l'année 2016 selon le tableau suivant :

	Déchets domestiques	Matières recyclables
Logement	150 \$	34 \$
Commerce, garage, ferme d'élevage	145 \$	34 \$
Autres fermes	100\$	34\$
Chalet	75 \$	17 \$

ARTICLE 5 Le conseil fixe le tarif pour le service de vidange, transport et traitement des boues d'installations septiques pour l'année 2016 à 189\$, réparti sur deux ans pour les résidences hors réseau occupées

à l'année et sur quatre ans pour celles occupées de façon saisonnière (chalets), réparti annuellement selon le tableau suivant :

Résidence occupée à l'année	94.50 \$
Résidence occupée de façon saisonnière	47.25 \$

ARTICLE 6 Le conseil fixe le tarif assainissement des eaux 2016 (secteur concerné) à 23 \$ par unité pour tous les immeubles imposables du secteur desservi par le réseau d'égout, selon l'article 6 du règlement # 93-128, pour le service de la dette.

ARTICLE 7 Le conseil fixe le tarif entretien égout et assainissement 2016 à 203.00 \$ pour tous les usagers du service d'égout, selon l'article 6 du règlement # 93-128, pour l'entretien.

ARTICLE 8 Le conseil fixe le tarif rue du Coteau 2016 (85% au secteur concerné) à 452.00\$ par unité pour tous les immeubles imposables du secteur desservi par le réseau d'égout, selon l'article 5 du règlement d'emprunt # 2007-222, pour le service de la dette.

ARTICLE 9 Le conseil fixe le tarif pour le ramonage des cheminées 2016 à 24.15 \$ par cheminée.

ARTICLE 10 Le conseil fixe le tarif 2016 pour les licences de chiens à 12.00 \$ par chien.

ARTICLE 11 Le taux d'intérêt s'appliquant à toutes taxes, tarifs, compensations, permis ou créances dus à la municipalité est fixé à 18 % à compter du 1er janvier 2016.

ARTICLE 12 Le présent règlement entre en vigueur selon la loi.

Adopté ce 14^e jour de décembre 2015.

L'avis public a été donné le 4 décembre 2015.

Marie-Paule Cimon, dir. gén.

Robert Savoie, maire

Période de questions

La levée de la séance est proposée à 20h35 par Ghislain Blais et acceptée à l'unanimité.

Marie-Paule Cimon, dir. gén.

Robert Savoie, maire